

Image not found or type unknown



Interdiction de gérance et futur poste cdi

Par **maximusantoinus**, le **30/03/2010** à **20:47**

Bonjour,
J'ai été jugé à 10 ans d'interdiction de gérance.
J'ai postulé à une offre d'emploi en tant que salarié à un poste de responsable de site (Directeur de site) équivalent à gestionnaire d'un centre de profits.
Ai-je le droit de postuler à ce genre de poste ?
Mon futur employeur peut-il me faire des délégations de pouvoir sans craintes ?
Merci de votre réponse.